

Le sous-comité se réunit deux fois. M. Grégoire assiste à la deuxième réunion, il a le droit de prendre la parole mais non celui de voter.

Là-dessus, M. Grégoire fait une déclaration concernant l'attitude du groupe de M. Caouette relativement à la scission au sein du parti du Crédit social.

M. Knowles, intervient alors et signale la présence des photographes et des opérateurs de prises de vue de la télévision.

M. Brewin, appuyé par M. Woolliams, fait une proposition pour qu'on permette l'emploi des caméras et des appareils enregistreurs pendant les réunions du Comité.

Après quelque discussion, le président décide qu'aucune caméra ou enregistreuse ne doit être permise pendant les réunions du Comité. Il demande qu'on ne se serve pas des photos qui ont été prises et des rubans déjà enregistrés.

M. Grégoire termine ensuite sa déclaration et le président demande qu'on distribue aux membres du Comité des exemplaires de la correspondance que l'Orateur de la Chambre, MM. Caouette, Grégoire, Thompson et Knowles ont échangée.

Sur la proposition de M. Drouin, secondé par M. Francis,

*Il est décidé*—que les documents déposés aujourd'hui devant le Comité de même que les lettres que M. Grégoire a présentés à la dernière réunion soient imprimés en appendice aux procès-verbaux de la présente réunion.

On demande alors à M. Girouard d'exposer son opinion.

M. Girouard, secondé par M. Leboe fait une proposition pour qu'il soit recommandé à la Chambre qu'un groupe de députés qui ne formaient pas un parti lors de la dernière élection générale ne puisse pas être reconnu comme parti avant de s'être présenté tout d'abord comme tel devant les électeurs.

Au nom du Nouveau Parti Démocratique, M. Knowles expose l'attitude de son parti.

A ce stade, M. Grégoire s'oppose à l'attitude du président. Celui-ci réplique qu'il essaie d'être juste envers tous les membres du Comité.

Après quelque débat, le Comité décide de siéger jusqu'à 1 heure de l'après-midi afin d'éclaircir la situation et d'en arriver à une décision, si c'est possible.

Les membres du Comité demandent s'il est possible de profiter du service de l'interprétation simultanée à la prochaine séance.

A 1 heure, M. Turner, appuyé par M. Pennell, propose que le Comité s'ajourne.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
M. Roussin.

*Note:* Les pièces originales des documents qui figurent comme appendices au présent fascicule ont été déposées au Comité des privilèges et élections, sauf le document produit comme appendice A.